

**PROCES-VERBAL de la**  
**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 29 MARS 2016 à 18h 30**

Mme Gisèle Bonnelly, M. André Bonhomme, M. Gérard Debroas, Mme Marthe Fadli, M. Claude Jean, Mme Hélène Bellande, M. Michel Borde, Mme Magalie Brazard, M. Pierre Chemin, M. Marc Jean, Mme Theresa Mazzolini, Mme Martine Ponsat étaient présents.

Absents excusés: Mme Sabine Gatin qui avait donné pouvoir à Mme Martine Ponsat, Mme Lidy Gulini qui avait donné pouvoir à Mme Gisèle Bonnelly et M. Jean-Louis Malbec

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Madame le Maire remercie les conseillers et les personnes de l'assistance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Elle passe à l'ordre du jour et donne la parole à M. Debroas pour présenter les différents budgets primitifs 2016.

**1) BUDGET PRIMITIF 2016 MAIRIE**

M. Debroas présente la section de fonctionnement en dépenses et en recettes.

**Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>1 865 975.83 €</b>
Charges à caractère général	661 618.86 €
Charges de personnel	942 417.00 €
Atténuation de produits	51 939.00 €
Autres charges gestion courante	173 900.97 €
Charges financières	36 100.00 €
<b>RECETTES</b>	<b>1 865 975.83 €</b>
Produits des services domaines	668 041.00 €
Impôts et taxes	878 349.83 €
Dotations et participations	184 585.00 €
Autres produits gestion courante	95 000.00 €
Atténuations de charges	40 000.00 €

Les articles ont été étudiés pour réduire les frais de fonctionnement La consigne est la maîtrise des dépenses. Les dotations diminuent et les dépenses imposées par l'Etat augmentent. Un point sera fait en juin et en septembre. Les subventions extérieures ont légèrement diminué.

L'excédent du compte administratif 2015 de 258 364.37€ est affecté à la section d'investissement.

Il présente cette section et les différentes opérations pour 2016.

## Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>1 151 166.60 €</b>
Immobilisations en cours (1)	432 259.59 €
Restes à réaliser 2015	218 720.01 €
Remboursement emprunts	500 187.00 €
<b>RECETTES</b>	<b>1 151 166.60 €</b>
Solde d'exécution	42 002.23 €
Excédent de fonctionnement	258 364.37 €
Subventions	211 800.00 €
Dotations (FCTVA + TLE)	65 000.00 €
Emprunts	400 000.00 €
Produits de cessions	174 000.00 €

### Opérations 2016

(1) immobilisations en cours :

Opérations	Restes à réaliser 2015	propositions 2016	Total
Sentier des ocres	4 299.66	5 000.00	9299.66
Travaux village	46 351.29	15 000.00	61351.29
Travaux campagne	10 000.00	10 000.00	20 000.00
Mobiliers	4 000.00	8 500.00	12 500.00
Mobiliers	6 000.00	2 000.00	8 000.00
Mobiliers	4 444.80	20 000.00	24 444.80
Bâtiments communaux	15 000.00	10 000.00	25 000.00
Plan local d'urbanisme	9 898.20	8 000.00	17 898.20
Extension réseau électrique	5 614.70	16199.59	21 847.29
Restauration église	80 523.16	30 000.00	110 523.16
Travaux hameau des Yves	6 500.00		6 500.00
Etude cimetière	4 195.70	3 500.00	7 695.70
Travaux sécurité incendie	11 892.25	37 000.00	48 892.50
Signalétique	10 000.00	26 000.00	36 000.00
Travaux éclairage		111 060.00	111 060.00
Toitures école + logement		70 000.00	70 000.00
Rénovation salle des fêtes		60 000.00	60 000.00
<b>Total</b>	<b>218 720.01</b>	<b>432 259.59</b>	<b>650 979.60</b>

Le crédit relais sera remboursé en Août 2016. Les indicateurs sont bons.

## **TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016**

Comme depuis 21 ans Gérard Debroas précise que les taux n'augmentent pas pour 2016 pour la part communale.

	Bases d'imposition	Taux votés	produit
Taxe habitation	4 269 000.00	08.96 %	382 502.00 €
Taxe foncière	2 811 000.00	14.33 %	402 816.00 €
Taxe foncière non bâti	130 900.00	45.00 %	58 905.00 €
total			844 223.00€

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les taux d'imposition communaux pour 2016.

Le budget est voté à l'unanimité.

## **2/BUDGET PRIMITIF PARKINGS 2016**

Gérard Debroas présente le budget primitif 2016.

### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>102 307.23 €</b>
Achats et autres charges	11 776.72 €
Charges personnel	19 162.00 €
Autres charges	88.00€
Charges financières	2 927.92 €
Dotations aux amortissements	68 352.59 €
<b>RECETTES</b>	<b>102 307.23 €</b>
Produits des services	91 000.00 €
Produits exceptionnels	11 307.23 €

L'excédent du compte administratif 2015 de 67 992.42 € est affecté à la section d'investissement.

### **Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>266 407.63 €</b>
Immobilisations	244 384.98 €
Emprunts	10 715.72 €
Opérations d'ordres	11 306.93 €
<b>RECETTES</b>	<b>266 407.63 €</b>
Résultat 2015	130 062.62 €
Affectation	67 992.42 €
Dotations aux amortissements	68 352.59 €

Il explique que le changement du système d'encaissement et du matériel pour les barrières sont financés par les ressources des parkings sans avoir recours à un emprunt.

Le budget est voté à l'unanimité.

### **3/ BUDGET PRIMITIF CONSERVATOIRE DES OCRES**

#### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>34 801.87 €</b>
Charges à caractère général	11 720.90 €
Charges financières	5 900.67 €
Dotations aux amortissements	17 180.30 €
<b>RECETTES</b>	<b>34 801.87 €</b>
Résultat 2015	4 999.90 €
Redevance	18 000.00 €
Subventions transférées	11 801.97 €

L'excédent du compte administratif 2015, de 17 343.37 €, une partie est laissée en fonctionnement, en réserve pour 4 999.90 €, l'autre partie est affectée en investissement pour 12 343.47 €.

#### **Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>33 862.40 €</b>
Emprunts	22 060.43 €
Subvention d'équipement	11 801.97 €
<b>RECETTES</b>	<b>33 862.40 €</b>
Résultat antérieur	4 338.63 €
Affectation	12 343.47 €
Dotations aux amortissements	17 180.30 €

Il précise que ce budget est tendu, aucun investissement n'est prévu pour cette année, actuellement les 18 000 € de redevances ne couvrent pas le remboursement des emprunts. Les réserves en fonctionnement complètent. Il faut rester très vigilant, c'est un budget à regarder avec attention.

Le budget est voté à l'unanimité

Mme le Maire signale qu'une très jolie fête est organisée les 01, 02 et 03 avril au Conservatoire des Ocres

### **4) BUDGET PRIMITIF REGIE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

Ce budget concerne la régie du transport scolaire.

Mme le Maire précise que, pour le bien être des élèves, 2 transports ont été mis en place pour éviter que les enfants se lèvent de bonne heure.

#### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>36 313.36 €</b>
Charges à caractère général	13 705.00 €
Charges du personnel	12 977.36 €
Autres charges	700.00 €
Charges financières	482.00 €
Amortissements	8 449.00 €

<b>RECETTES</b>	<b>36 313.36 €</b>
Résultat 2015	11 626.95 €
Participation parents	2 200.00 €
Subvention Conseil général	19 000.00 €
Autres produits remboursement CSC	1 500.00 €
Subvention communale	1 986.41 €

L'excédent du compte administratif 2015 de 11 626.95 € est laissé en section de fonctionnement. Le budget principal de la mairie verse une subvention de 1 986.41 € pour équilibrer le budget de la régie du transport scolaire.

#### **Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>42 516.45 €</b>
Immobilisations	34 894.45 €
Emprunt	7 622.00 €
<b>RECETTES</b>	<b>42 516.45 €</b>
Solde d'exécution reporté	34 067.45€
Amortissements	8 449.00 €

Le budget est voté à l'unanimité.

### **5) BUDGET PRIMITIF COMMERCE FICHOU**

M. Debroas rappelle qu'il concerne le commerce de la boucherie.

#### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>12 909.03 €</b>
Charges à caractère général	8 454.19 €
Dotations aux amortissements	4 454.84 €
<b>RECETTES</b>	<b>12 909.03 €</b>
Résultat 2015	5 449.75 €
Locations	4 370.30 €
Produits exceptionnels	3 089.28 €

L'excédent du compte administratif 2015, de 5 449.75 €, est laissé dans la section de fonctionnement.

#### **Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>9 234.31 €</b>
IMMOBILISATIONS EN COURS	6 145.03 €
SUBVENTIONS DE TRANSFERT	3 089.28 €
<b>RECETTES</b>	<b>9 234.31 €</b>
EXCEDENT 2015	4 779.47 €
AMORTISSEMENT	4 454.84 €

Des petits travaux pourront être réalisés. Le budget est voté à l'unanimité  
Le budget est voté à l'unanimité.

## **6/ APPROBATION CHOIX ENTREPRISE POUR REFECTION TOITURES ECOLE + LOGEMENT**

Suite à l'appel d'offre par procédure adaptée 4 entreprises ont déposé des offres de prix pour la réfection de la toiture de l'école et du logement.

La commission s'est réunie pour ouvrir les offres le 15 février. Une négociation a été organisée avec les 4 entreprises le 29 février. La commission s'est de nouveau réunie le 14 mars pour analyser les dernières offres.

Elle présente le résultat :

Entreprises	Lieux	Montant HT
BATIK	Roussillon	65 000 €
BELLEC	Pertuis	61 410 €
RIGOUARD	Apt	103 365 €
MORETTI	Pernes les Fontaines	49 733 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le choix de l'entreprise MORETTI de Pernes des Fontaines pour la réfection des toitures de l'école et du logement. Cette entreprise donne en plus du prix, de très bonnes références et un calendrier pour les travaux qui correspond parfaitement à nos attentes. Les travaux doivent commencer le 07 juillet et se terminer 6 semaines après.

## **7/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le dépôt des dossiers pour demander la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 afin de nous aider à financer les travaux en section d'investissements budget Mairie.

## **8/ REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE**

La réglementation nationale applicable à la publicité, aux enseignes et pré enseignes a été mise en application sur le territoire de la commune en relation avec le Parc Naturel régional du Luberon dans le cadre de sa charte signalétique.

La réglementation nationale applicable à la publicité, aux enseignes et pré enseignes a été profondément modifiée par la loi n 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le décret n 2012-118 du 30 janvier 2012. Dans ce contexte, la nouvelle réglementation impose également une compatibilité avec la charte du PNR

La commune de Roussillon avait un règlement local de publicité adopté le 28 février 2001 par délibération.

La révision du règlement local de publicité a pour objectif de :

- Prendre en compte la loi du 12 juillet 2010 et son décret d'application 30 janvier 2012 qui apportent de nouvelles restrictions (règles de densité, restrictions concernant la publicités lumineuses) mais aussi de nouvelles possibilités (bâches publicitaires, micro affichage..)
- Lutter contre les pollutions visuelles en prenant en compte les dispositions de la Charte signalétique du Parc Naturel Régional du Luberon révisée.
- Prendre en compte les enjeux paysagers à travers un traitement privilégié des centres anciens, des entrées de ville et des axes structurants

- Prendre en compte les nouvelles limites de l'agglomération et les nouveaux quartiers urbanisés.
- Prendre en compte les besoins des activités implantées ces dernières années sur la commune.
- Proposer des règles sur la totalité du territoire communal afin de préserver les paysages agricoles et naturels.

De plus un marché de commande-groupement de commande par le parc naturel régional du Luberon, pour 16 communes ( 84 : Cabrières d'Avignon, cavaillon, Gault, Joucas, Lacoste, Lauris, Maubec, Ménerbes, Murs, Oppède, Puyvert, Roussillon, Saint Saturnin les Apt; 04 : Forcalquier, saint Michel l'observatoire, Sainte Tulle) a été réalisé

#### Lot 1. Règlement local de publicité :

Il est composé de :

Élaboration du diagnostic,

élaboration du règlement établi en fonction des orientations et objectifs retenus

Mise en forme du RLP

Lot 2. Élaboration d'un plan de jalonnement et de signalisation d'information locale :

Les entreprises retenues et coût du marché pour Roussillon sont les suivantes:

Lot 1: Urbanisme et Paysage pour 2 500€ ht. Soit 3 000€ ttc

Lot 2: Lignes et sens pour 870€ ht. 1 044€ ttc

Soit un total de 4 044€ ttc

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la révision du règlement local de publicité ainsi que les choix des 2 entreprises pour 4 044 € ttc.

Un dossier de demande de subvention de la DREAL pour le lot 1 égale au maximum à 10% du coût du PLU sera déposé.

#### **9/CREATION DES POSTES SENTIER DES OCRES – ACCUEIL-JUILLET-AOÛT**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création de 18 postes pour le sentier des ocres et l'accueil pour les mois de juillet et août 2016.

Le point 10 est supprimé. La Mairie envisage de prendre une personne sous un contrat aidé «emploi d'avenir» à compter du 1er mai.

#### **11/APPROBATION DE LA CONVENTION DE MUTUELLE DE VILLAGE**

Marthe Fadli travaille sur ce dossier depuis plusieurs mois, elle explique que la commune de Roussillon peut signer cette convention entre la MGA (Mutuelle de

France 84) et la commune de Roussillon pour le contrat collectif à caractère facultatif «Ma mutuelle de Village de Roussillon» cela n'a aucune conséquence financière et pourra permettre à des habitants d'avoir une mutuelle.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette convention de mutuelle de village

### **12/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LE CENTRE SOCIAL POUR ANIMATION TEMPS PERISCOLAIRE**

Depuis que les élèves du primaire ont classe le mercredi matin un accueil et une animation du temps périscolaire ont été mises en place de 7h30 à 09h.00 par le centre social le mercredi. La commune doit payer cette prestation au centre social  
Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette convention de mise à disposition.

### **13/ APPROBATION CONTRAT ASSISTANCE AVEC LA SOCIETE AITEC**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le contrat d'assistance avec la société AITEC de Cavaillon pour l'assistance annuelle forfaitaire du système informatique de la régie du sentier des ocres et de la régie des parkings pour 990 € ht pour l'année 2016.

### **14/ ECHANGE PARCELLES VILLAGE M. Mme Patrick ICARD/COMMUNE DE ROUSSILLON**

Suite à l'achat de la parcelle de Mme Cirilli et afin d'aménager cette parcelle quartier Porte Heureuse, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'échange de parcelles avec M. et Mme Patrick ICARD.

M. et Mme ICARD cède à la mairie 154m<sup>2</sup> et la commune cède à M. et Mme ICARD 162 m<sup>2</sup>

### **15/ SURVOL DE LA COMMUNE PAR LES DRONES**

Etant de plus en plus interpellée par le survol des drones sur notre commune. Mme le Maire informe les conseillers qu'elle va prendre un arrêté afin d'interdire le survol de notre commune par les drones pour des questions de sécurité notamment au niveau du sentier des ocres en cas de chute des appareils sur les promeneurs ou du risque incendie et d'une manière générale pour une question d'atteinte à la vie privée.

Il apparait de nouveau que souvent des avions survolent notre Commune, il va falloir reprendre contact les responsables de Salon de Provence.

La séance est levée à 20h 15mm